

**COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mars 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-deux mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2018.

**PRESENTS : Mme Aline BOURRACHOT et Mr Robert DARMET, Adjoint.**

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Martine MATTONI, Mme Gisèle BRESSON, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mr Jean-Christophe LAFFAY et Mme Sandrine DUTHY.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Marie-France CATHELAND (procuration à Mr Robert DARMET),  
Mr Noël MOULIN (procuration à Mme Aline BOURRACHOT),  
Mr Gérard RIBELLES (procuration à Mr Fernand BENETIERE),  
Mme Marie-Françoise BARLERIN (procuration à Mme Nathalie POUYET),  
Mr Marc PATAY (procuration à Mr Daniel FRECHET),  
Mr Fabien GOUTARD (procuration à Mme Sandrine DUTHY),

**Absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

Mr David LACAN,  
Mme Anne-Sophie PAGNIER.

Secrétaire de séance : Madame Gisèle BRESSON.

**OBJET :** *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2018.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions prises**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 10/04/2014, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal qui concerne la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de la rue Jules Ferry suite à la succession de TELYP VRD à DECLIC INFRA SARL à compter du 02 janvier 2018.

• **Compte administratif 2017 – Compte de gestion 2017 – Affectation du résultat de l'exercice 2017**

Sous la présidence de Monsieur DARMET, Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2017, celui-ci avait été présenté à titre d'information lors du Conseil Municipal du 22 février 2018.

Il s'établit ainsi :

Résultat	Section Investissement	Section Fonctionnement	Totaux
Budget communal	- 364 766,57 €	1 236 590,89 €	871 824,32 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A - DEPENSES**

Les dépenses y compris le déficit antérieur reporté s'élèvent à 1 132 933,87 €  
Les restes à réaliser au 31/12/2017 à 76 206,26 €

**B - RECETTES**

Les recettes de l'exercice y compris l'excédent antérieur reporté s'élèvent à 812 604,56 €  
Les restes à réaliser ressortent à 31 769,00 €

**Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice s'élève donc à - 364 766,57 €.**

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A - DEPENSES

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 1 273 167,96 €

### B - RECETTES

Les recettes de l'exercice y compris l'excédent antérieur reporté s'élèvent à 2 509 758,85 €

**Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève donc à 1 236 590,89 €.**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2017.

Ensuite, le compte de gestion dressé par le Receveur au titre de l'année 2017 et qui présente des écritures identiques au compte administratif 2017, est accepté à l'unanimité.

Après avoir rappelé que le compte administratif 2017 présente :

- en section de fonctionnement un résultat comptable cumulé de 1 236 590,89 €,
- en section d'investissement un solde d'exécution cumulé de – 320 329,31 €.

Monsieur FRECHET précise que le résultat comptable de fonctionnement n'est pas libre d'emploi. Il doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice soit :

- solde d'exécution de la section de d'investissement : - 320 329,31 €,
  - recettes restant à encaisser à reporter : 31 769 €,
  - dépenses restant à réaliser à reporter : 76 206,26 €,
- soit un besoin de financement de 364 766,57 €.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 364 766,57 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- solde d'exécution de la section d'investissement de – 320 329,31 €  
inscription en résultat d'investissement reporté (compte 001 dépenses) pour un montant de -320 329,31 €,
- résultat comptable de fonctionnement de 1 236 590,89 €  
affectation à la section d'investissement (compte 1068 recettes) pour un montant de 364 766,57 €  
inscription en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recettes) pour un montant de 871 824,32 €.

Monsieur le Maire termine la présentation en remerciant les services pour le travail accompli.

- **Taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux textes, le Conseil Municipal doit voter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018.

Le budget primitif 2018 approuvé lors de la réunion du Conseil Municipal de ce jour a été élaboré sur la base d'un produit fiscal attendu de 1 060 000 €.

Monsieur FRECHET fait une rapide présentation de la moyenne des taux de fiscalité directe dans le département et souligne qu'une augmentation des taux de la commune de COMMELLE-VERNAY avait eu lieu en 2009. Aussi, le budget 2017 a été élaboré avec des taux inchangés comme celui des années précédentes.

Monsieur le Maire propose le vote des taux de fiscalité directe locale comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Taux proposés par l'assemblée délibérante</b>
Taxe d'habitation	<b>8,04 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>15,71 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>42,76 %</b>

Le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY, à l'unanimité, approuve ces taux.

- **Vote du budget 2018**

Monsieur le Maire présente le projet de budget de la commune pour l'année 2018. Il précise qu'une réunion de travail a eu lieu avec l'ensemble du Conseil Municipal pour élaborer ce projet de budget en mars 2018.

Le budget 2018 de la commune de COMMELLE-VERNAY se présente par nature et par opérations.

<b>Budget</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>
	<b>1 919 549,89 €</b>	<b>2 559 635,32 €</b>

Les dépenses et les recettes d'investissement et de fonctionnement sont explicitées ligne à ligne. Les différentes opérations d'investissement sont présentées au Conseil Municipal notamment pour ce qui concerne l'aménagement de la tranche n° 1 de la rue Jules Ferry, les travaux d'accessibilité de la mairie, les différents travaux de voirie (programme voirie 2018) et l'aménagement des abords des terrains sportifs.

## Section investissement

### A- Dépenses

Liste des chapitres votés par opérations :

189 : Bâtiments communaux	189 155,00 €
194 : Voirie	339 850,40 €
196 : Matériels et mobilier	24 880,00 €
213 : Cimetières	5 000,00 €
215 : Centre de Vie Pénétrante	0,00 €
223 : Chemin piétonnier	9 000,00 €
225 : Salle culture et loisirs	0,00 €
226 : Entrée de Commelle	0,00 €
227 : Local et sanitaires Boules	0,00 €
228 : Aménagement Rue Jules Ferry	519 519,00 €
229 : Extension Mairie	148 335,12 €
230 : Aménagement terrains sportifs	123 580,00 €
231 : Aménagement des ronds-points	21 894 ,80 €
<b>Total</b>	<b>1 381 214,32 €</b>

Liste des chapitres votés non affectés à une opération :

20 : Immobilisation incorporelles	1 600,00 €
204 : Subventions d'équipement versées	2 200,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	107 500,00 €
27 : Autres immobilisations financières	500,00 €
020 : Dépenses imprévues	30 000,00 €
<b>Restes à réaliser</b>	<b>76 206,26 €</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>320 329,31 €</b>
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>1 919 549,89 €</b>

### B- Recettes

13 – Subventions d'investissement	179 568,00 €
10 : Dotations Fonds divers Réserves	145 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement Capitalisés	364 766,57 €
021 Virement de la Section de fonctionnement	1 165 907,32 €
040 : Opérations d'ordre entre section	32 539,00 €
<b>Restes à réaliser</b>	<b>31 769,00 €</b>
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>1 919 549,89 €</b>

## Section fonctionnement

### A- Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractères générales	504 160,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	652 850,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	17 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	141 829,00 €
Chapitre 66 : Charges financières	23 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 350,00 €
022 : Dépenses imprévues	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 361 189,00 €</b>
023 : Virement à la section d'investissement	1 165 907,32 €
042 : Opérations d'ordre entre section	32 539,00 €
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 559 635,32 €</b>

### B- Recettes

Chapitre 013 : Atténuation de charges	20 000,00 €
Chapitre 70 : Produit des services	80 100,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 299 268,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	275 298,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	13 145,00 €
<b>Total</b>	<b>1 687 811,00€</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>871 824,32 €</b>
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>2 559 635,32 €</b>

A l'unanimité, le budget est voté par le Conseil Municipal.

• **Location des équipements de reprographie - Avenant n° 1 de prolongation du Marché avec les Sociétés ELAN (Lot n°1 « Services administratifs » et RBI (Lot 2 « Ecoles »).**

Madame BOURRACHOT, Adjointe, informe l'assemblée qu'un groupement de commandes a été créé entre Roannais Agglomération (coordonnateur), les communes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Commelle-Vernay et Villerest, le SEEDR, le SYRTOM, le Syndicat Mixte « Roannais, Pays de Rhône-Alpes », Roannaise de l'Eau et l'Office de Tourisme de Roannais Agglomération, pour la mise en œuvre des prestations de location maintenance des équipements de reprographie.

Une délibération a été prise le 11 juillet 2013 afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché, pour une durée de 5 ans, avec la Société Elan, titulaire commun du lot n° 1 « Equipements de reprographie pour les services administratifs » et la Société RBI pour le lot n° 2 « Equipements de reprographie pour les Ecoles ».

Le marché a été passé dans le cadre d'un groupement de commandes. Il a été décidé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la passation des nouveaux marchés. Les délais nécessaires à la constitution de ce nouveau groupement nécessite de prolonger le marché en cours jusqu'à la date du 31 décembre 2018. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature de l'avenant n° 1 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 pour les lots n° 1 et n° 2.

• **Création d'un groupement de commande pour le renouvellement des marchés relatifs à la location maintenance du matériel de reprographie**

Madame BOURRACHOT, Adjointe, expose à l'assemblée que dans le cadre du renouvellement des marchés relatifs à la location maintenance du matériel de reprographie et compte tenu de l'intérêt de mutualiser les achats pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service, Roannais Agglomération et les communes de Roanne, Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Notre Dame de Boisset, Riorges, Villerest, la Roannais de l'Eau, l'Office du Tourisme de Roannais Agglomération, le S.E.E.D.R. et le CCAS du Coteau ont décidé de reconduire le groupement de commandes mis en place en 2013.

Au regard de l'importance de la consultation, de la complexité du montage et des délais très réduits pour établir le cahier des charges, les parties ont souhaité recourir à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Il est donc proposé de créer entre Roannais Agglomération et les communes de Roanne, Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Notre Dame de Boisset, Riorges, Villerest, la Roannais de l'Eau, l'Office du Tourisme de Roannais Agglomération, le S.E.E.D.R. et le CCAS du Coteau un nouveau groupement pour :

-Le choix d'une assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la préparation et la passation des différents marchés à intervenir;

-Le choix du prestataire pour la fourniture en location-maintenance des équipements de reprographie.

Une convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes dont la Ville de Roanne sera le coordonnateur doit intervenir. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la constitution ce groupement de commandes, désigne la Ville de Roanne comme coordonnateur et Madame Marie-France CATHELAND et Mr Fernand BENETIERE pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

• **Travaux d'aménagement du nouveau parking route Commelle aux abords des terrains sportifs de COMMELLE-VERNAY – Eclairage public**

Monsieur DARMET, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public route de Commelle aux abords des terrains sportifs de COMMELLE-VERNAY.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

	<b>Montant HT Travaux</b>	<b>%-PU</b>	<b>Participation commune</b>
EP route de Commelle			
Nouveau parking	1 821 €	81,0 %	1 475 €
Frais de maîtrise d'œuvre		8,5 %	154 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 821 €</b>		<b>1 629 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux du « nouveau parking route de Commelle aux abords des terrains sportifs » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution. Le Conseil Municipal approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté. Il décide d'amortir ce fonds de concours en 15 ans.

• **Déclassement dans le domaine privé de la commune de COMMELLE-VERNAY et désaffectation des espaces verts des lotissements Vert Village et les Hauts de Commelle pour d'éventuelles rétrocessions à des tiers co-lotis**

Ce point est retiré de l'ordre du jour car les espaces communs d'un lotissement demeurent inaliénables même si la commune en est propriétaire.



• **Conception, mise en page et impression du bulletin municipal de la commune de Commelle-Vernay – Autorisation au Maire à signer le marché**

Madame BOURRACHOT, Adjointe, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la conception, mise en page et impression du bulletin municipal de la commune de Commelle-Vernay.

Au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 02 février 2018 et la publication sur le site internet des marchés publics de la Loire et le site internet de la commune, 3 entreprises ont remis des propositions pour le lot 1 et 4 entreprises pour le lot 2. L'ouverture des offres a eu lieu le 20 février 2018.

Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse, il est proposé de retenir les offres suivantes :

- Pour le lot 1 : Conception et mise en page du bulletin municipal, l'entreprise ANIK MONROE pour un montant de 16 020 € HT soit 19 224 € TTC.
- Pour le lot 2 : Impression du bulletin municipal, l'entreprise LUCKY IMPRIMERIE pour un montant de 6 312 € HT soit 6 943,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le marché public relatif à la conception, la mise en page et l'impression du bulletin municipal.

• **Chantiers éducatifs – Convention de partenariat entre le Conseil Général de la Loire, la commune de Commelle-Vernay, la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Loire et l'Association Sésame**

Monsieur DARMET, Adjoint, expose à l'assemblée que lors de sa séance du 05 mars 2018, le Conseil Départemental de la Loire a décidé de poursuivre le financement des chantiers éducatifs sur la commune de COMMELLE-VERNAY pour un volume de 420 heures sur l'année 2018.

Aussi, le Département de la Loire, la DDPJJ de la Loire, l'association Sésame et la commune de COMMELLE-VERNAY s'engagent à promouvoir ensemble le dispositif « chantiers éducatifs » et ce par la signature d'une convention établie jusqu'au 31 décembre 2018. Ces chantiers ont pour objet, dans un cadre réglementé, de développer pour des jeunes en difficulté (âgés de 16 à 25 ans, résidant de préférence sur la commune) la mise en situation de travail sur des secteurs économiquement non concurrentiels en contrepartie d'une rémunération.

Monsieur DARMET souligne que la participation de la commune à la rémunération des jeunes est de 8,20 € de l'heure. Cette participation est identique à celle du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal examine et approuve, à l'unanimité la convention concernant les chantiers éducatifs.

• **Personnel communal – Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les dispositions réglementaires relative à la fonction publique territoriale, qui prévoient que « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante de chaque collectivité après avis du Comité Technique Paritaire » placé auprès du Centre de Gestion de la Loire. D'où le terme « promus-promouvables ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations du 14 décembre 2007 et du 05 juin 2014, les taux de promotion avaient été fixés. Depuis le 01 janvier 2016 et la mise en place du Parcours Professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), de nouvelles appellations de grades ont eu lieu et il convient de modifier les grades d'avancement et les taux de promotion.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de taux concernant les ratios « promus-promouvables ».

• **Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs suite à des propositions d'avancement de grade et au recrutement d'un agent stagiaire au sein des écoles.

Aussi, les modifications du tableau des effectifs de la commune concernent la création de 4 postes suite aux avancements de grades 2018 demandés au 01/05/2018 :

- La création d'un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35h),
- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h),
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h),
- La création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15h).

Les postes ainsi laissés par les avancements sont laissés vacants dans le tableau des effectifs soit :

- Un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h),
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35h),
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h),
- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (15h).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal du recrutement, sur un emploi permanent, à compter du 01/05/2018 au sein du service des écoles. En effet, les différents arrêts maladie d'agents en poste et la nécessité de renforcer le service, amène la commune à stagiairiser un agent actuellement en contrat à durée déterminée. Le poste ainsi créé est le suivant :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31h).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications du tableau des effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 22 mars 2018.

Le Maire,  
  
D. FRECHET

